



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments inscrits

Question écrite n° 11400

Texte de la question

M. Émile Blessig attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les petites communes rurales ayant un bâtiment inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. En effet, l'exode rural, de jeunes notamment, est accéléré par les nombreuses contraintes techniques et financières qui pèsent sur les bâtiments adjacents à un monument répertorié : surcoûts occasionnés par le choix limité des matériaux et coloris imposé par l'architecte des Bâtiments de France pour la rénovation ou la construction, travaux d'enfouissement de réseaux secs, flambée des prix du foncier, installation contrainte de panneaux solaires, etc. Aussi, il aimerait savoir, d'une part, s'il existe pour la commune une procédure de radiation d'un bâtiment de la liste de l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques et, d'autre part, quelles en sont les modalités.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11400

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7384

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)